

# Restauration de roselières : l'expérience de Printegarde, sur le Rhône



P.-M. Dubrulle

*Une gestion appropriée de l'eau est primordiale pour réussir la reconstitution d'une roselière aquatique. Mais un autre phénomène, rarement identifié, est l'impact d'herbivores comme le ragondin, qui peut fortement contrarier un projet de réhabilitation. Ces deux éléments ont dû être considérés dans le cas de la restauration des roselières de Printegarde.*

## Laurence Curtet<sup>1</sup>

<sup>1</sup> ONCFS, CNERA Avifaune migratrice – Birieux.

Les roselières fluviales de la RCFS de Printegarde (**encadré 1**), bordant le canal de retenue de l'aménagement hydroélectrique de Baix-le-Logis-Neuf (Drôme, Ardèche) constituent un habitat remarquable pour de nombreuses espèces d'oiseaux, tant en période de reproduction (blongios nain, rousserolle effarvatte, rousserolle turdoïde...) qu'en période inter-nuptiale. La rareté de ce groupement fluvial sur le Rhône, représenté sur la réserve par une phragmitaie de plus de 7 ha d'un seul tenant, justifie la mise en œuvre d'actions destinées à conserver cet habitat. Le constat d'une

Statut : Réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde.

Localisation : Rhône-Alpes.

Texte actuel : arrêté préfectoral du 29 juin 2007.

Superficie : 710 ha.

Faune : avifaune migratrice.

Autres statuts : site Natura 2000, directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Foncier : Domaine public fluvial concédé à la Compagnie nationale du Rhône.

Gestion : ONCFS.

## Carte d'identité



dégradation de ces roselières depuis plusieurs années (assèchement et enfriement), à l'origine d'une perte d'intérêt pour l'avifaune, a conduit le gestionnaire,

l'ONCFS, à la réalisation de travaux permettant de reconstituer une roselière aquatique (Curtet, 2005). Les interventions réalisées en plusieurs étapes

### Encadré 1 – La RCFS de Printegarde et sa gestion en quelques mots...

La Réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde est l'un des espaces semi-naturels restant sur le fleuve Rhône, aménagé sur la plus grande partie de son cours.

Elle a aussi été un site d'étude privilégié du Castor d'Europe.

La juxtaposition de plusieurs habitats (roselières fluviales à phragmites, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, lônes, contre-canaux) rend la réserve attractive pour de nombreuses espèces.

De nombreux partenaires, intégrés dans le comité de pilotage du site, participent à la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) faisant office de plan de gestion. Le DOCOB prévoit notamment :

- des actions de réhabilitation de milieux comme les roselières fluviales,
- le suivi des espèces phares (Castor d'Europe, Blongios nain, Agrion de Mercure...) et des oiseaux hivernants,
- des actions de lutte contre les espèces envahissantes, végétales et animales,
- des actions de communication et d'information du public.

Le gestionnaire doit porter une attention toute particulière à de multiples projets, notamment le passage de la vélo-route voie verte du Léman à la mer, l'implantation d'un parc éolien ou encore divers aménagements liés à l'économie touristique locale.

Véronique LE BRET & Jean-Yves FOURNIER  
ONCFS, Cellule technique DR Alpes-Méditerranée-Corse

ont permis d'expérimenter différentes méthodes de réhabilitation et ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte non seulement les paramètres écologiques habituels (végétation, période de remise en eau...), mais également la présence du ragondin dont l'impact avait déjà été montré sur les étangs piscicoles de la Dombes (Broyer & Curtet, 2002).

### Une organisation des travaux en deux phases

Les aménagements, réalisés hors période de reproduction des oiseaux, ont consisté en un décapage du sol pour inonder le site, avec création de chenaux et de mares destinés à augmenter la lisière eau libre/roselière, favorable à l'avifaune

paludicole. Ces aménagements ont été réalisés de manière à créer des casiers isolés du fleuve, dans lesquels l'entrée d'eau pouvait être contrôlée.

**Un premier aménagement**, expérimental, a été réalisé au mois de février 2000 sur une surface de 4 000 m<sup>2</sup> environ, comprenant deux bandes décapées respectivement à moins 30 cm et moins 50 cm par rapport à la cote d'exploitation de la retenue. Après décapage, la grande majorité de la surface présentait encore une quantité importante de rhizomes de phragmite susceptibles de produire des tiges. **Le remplissage du casier a été effectué immédiatement après les travaux**, par creusement d'un petit chenal de connexion au fleuve.

Au vu de l'absence de repousses de phragmite dans la zone décapée et

pour compléter le potentiel de colonisation depuis les bordures, deux campagnes de plantations de mottes de phragmite ont eu lieu en juillet 2000 et septembre 2001. Suspectant le rôle du ragondin dans l'absence d'extension de la roselière à partir de ces îlots ou du front de roselière, une motte a été protégée par un grillage au début du mois de juillet 2002.

**Un second aménagement**, exécuté au mois de septembre 2001, a vu le décapage d'une surface d'environ un hectare en aval du premier aménagement, de manière à obtenir un niveau d'eau de 20 à 30 cm dans l'aménagement final. A la fin de l'intervention, l'ouverture d'une vanne entre le premier et le second aménagement a permis de remplir le chenal et d'humidifier le sol sans le submerger, afin de favoriser la repousse du phragmite à partir des rhizomes présents dans le sol après décapage (figure 1).

Un suivi de l'évolution de la structure de la roselière (densité, diamètre, hauteur des tiges), associé à un suivi photographique, a permis de vérifier le succès de l'opération.

### Des résultats opposés

**Sur le premier aménagement, aucune tige de phragmite n'a émergé** dans la zone submergée au printemps suivant les travaux, malgré l'abondance des rhizomes en place. On peut penser que l'immersion immédiate du casier a provoqué le pourrissement des rhizomes.

La recolonisation attendue à partir de l'implantation des premières touffes de phragmite n'a pas été observée du fait d'une disparition très rapide. Les grosses mottes de phragmite implantées en septembre 2001 n'ont pas participé non plus à la reconstitution de la phragmitaie : le nombre moyen de tiges est passé de 78 au moment de l'implantation à 26 pour les 12 mottes qui seules avaient encore des tiges 10 mois plus tard. Cinq ans après, seule la motte grillagée subsistait (figure 2), avec plus de 133 tiges/m<sup>2</sup>, et une colonisation est constatée à la périphérie de l'exclos jusqu'à plus de 1 m.

La progression du front de la roselière a été très faible en 5 ans, atteignant à peine 60 cm. Ce front se caractérise d'ailleurs par une roselière basse, chétive et constituée de tiges le plus souvent abouties.



Les jeunes pousses de phragmites sont sensibles à la dent du ragondin ; mieux vaut tenir compte de sa présence si on veut restaurer une roselière.

R. Rouxel/ONCFS



**Figure 1 – Rhizome de phragmite observé dans le sol après décapage et produisant plusieurs tiges en situation exondée.**

Sur le second aménagement, les comptages de tiges sur les placettes de suivi montrent une croissance rapide à partir des rhizomes laissés en place sur sol humide, avec une moyenne de 33 tiges/m<sup>2</sup> ( ± 29) un mois et demi après les travaux. En 2006, la densité moyenne de la roselière reconstituée a atteint 115 tiges/m<sup>2</sup> ( ± 30), comme dans les roselières aquatiques existant par ailleurs sur la réserve. Seule une placette n'est pas colonisée par le phragmite, en raison de l'existence d'une ouverture dans la roselière qui semble



**Figure 2 – Suivi photographique montrant la régression des mottes de phragmite dans le premier aménagement. Seule la motte grillagée en juillet 2002 subsiste encore en 2006.**

entretenu par des herbivores, le ragondin probablement.

Le suivi photographique (figure 3) illustre bien le succès de reconstitution de la roselière, une phragmitaie uniformément répartie étant obtenue en 2006.

Comparativement aux roselières aquatiques en place, la roselière reconstituée se caractérise toutefois, 5 ans après, par une hauteur encore basse et des tiges de plus faible diamètre.

### Conclusions de cette expérimentation

La reconstitution d'une roselière aquatique par décapage, méthode couramment appliquée sur de nombreux sites (PRZHI, 2004), nécessite de prendre quelques précautions méthodologiques, notamment en présence d'herbivores comme le ragondin.

L'objectif de reconstitution d'une roselière aquatique a ici été atteint au prix d'une première expérimentation décevante, qui a surtout mis en évidence : 1) la nécessité de retarder l'immersion pour éviter une situation anoxique et espérer favoriser la repousse à partir de rhizomes en place (voir également Sinnassamy & Mauchamp, 2001) ; 2) l'impact négatif du ragondin sur la progression du front de roselière et sur la colonisation depuis les mottes de phragmitaie.

La seconde expérimentation ayant privilégié le développement des tiges hors immersion a permis la reconstitution d'une phragmitaie dense à partir des rhizomes, roselière peu intéressante pour le ragondin du fait de l'exondation. De plus, lors de la remise en eau, la phragmitaie ainsi reconstituée était probablement moins vulnérable vis-à-vis du ragondin du fait d'une offre abondante et



**Figure 3 – Suivi photographique montrant la reconstitution de la phragmitaie après travaux. En 2006, l'ensemble de la zone présente un couvert homogène, excepté une petite clairière d'une vingtaine de m<sup>2</sup> qui n'a pas été recolonisée.**

dense, également répartie sur une grande surface, alors que dans le premier aménagement l'offre de début de croissance était au contraire concentrée sur le front et sur les mottes.

Le contexte particulier de ce site, où le contrôle de la gestion de l'eau a été possible, reste un cas particulier pas forcément reproductible ailleurs. En cas de sélection d'un modèle de reconstitution à partir des lisères ou à partir de mottes de roseaux, il faudra, soit protéger la roselière des attaques du ragondin, soit envisager un piégeage intensif pendant quelques années jusqu'à la reconstitution d'une roselière vaste et dense.

**Printegarde, un centre national d'expertise et d'expérimentation de la restauration de roselières, et un lieu d'observation privilégié de la nature sur les grands fleuves.**

### Remerciements

Ces expérimentations ont pu être entreprises grâce à l'investissement financier et technique de la CNR et grâce aux subventions de la DIREN Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région Rhône-Alpes, que nous tenons à remercier ici.

**Encadré 2 – Les roselières dans les inventaires patrimoniaux et dans les espaces réglementés en France**

Un inventaire des roselières de plus de 1 ha (0,5 ha pour les roselières fluviales), piloté par l'ONCFS, a été lancé en 1999 et s'est poursuivi jusqu'en 2006 (Fouque & Combaz, 2004a, b). Les données ont été essentiellement récoltées par les agents de l'ONCFS ou des FDC via le réseau national d'observateurs spécialisés « Oiseaux d'eau & zones humides » (Réseau OEZH ONCFS/FNC). D'autres structures ont également participé à ce travail d'inventaire. 81 départements sur 91 (89 %) ont été prospectés partiellement (n = 13) ou entièrement (n = 68 – **carte 1**), dont plus des deux tiers par le Réseau OEZH.

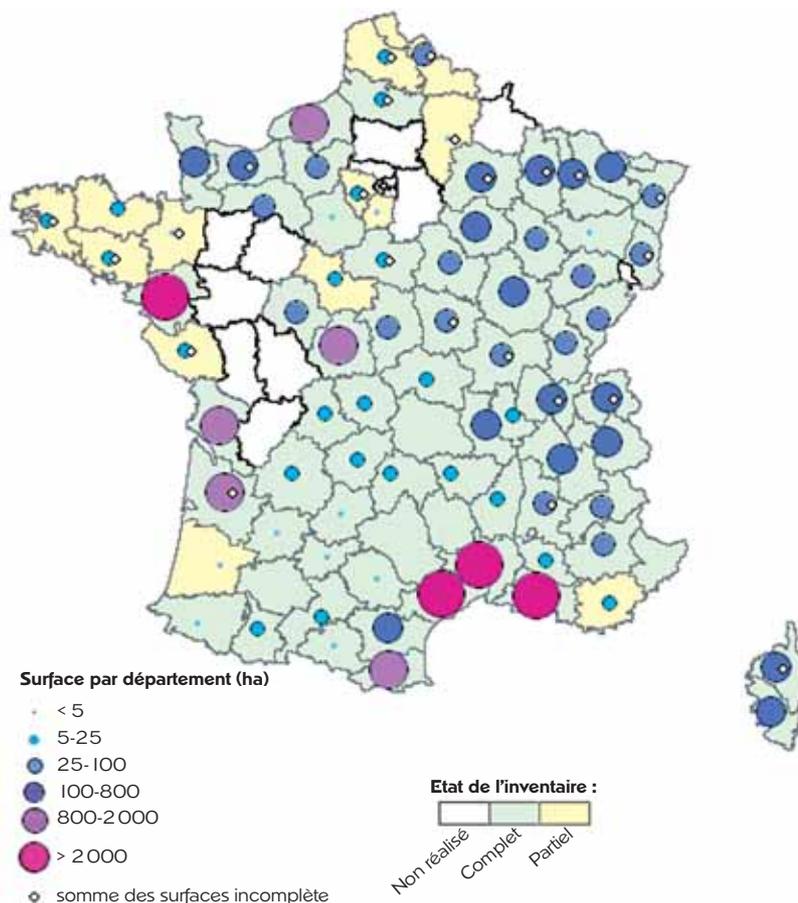
Près de 1487 sites à roselières humides ont été répertoriés. La surface connue sur 1318 sites est de 41 802 ha. Bien qu'elle soit observée sur bien plus de la moitié (59,7 %) des sites inventoriés, 80 % de la phragmitaie se concentre sur seulement 4 % des sites concernés par sa présence. Notée sur 15,5 % des sites inventoriés, la typhaie est deux fois plus répandue que la phalaridaie, la scirpaie ou la roselière mixte. Cependant, la surface cumulée occupée par la typhaie (1,5 % de la surface totale inventoriée) est équivalente à celle de la phalaridaie, tandis que celle des deux autres types de roselières atteint respectivement 2,3 % et 2,8 %. Cas particulier, la glycértaie se trouve sur peu de sites (2,1 %) et en infime quantité (< 0,5 %).

Après une première analyse (**tableau 1**), il semblerait que les surfaces en roselières soient bien représentées dans les inventaires d'intérêt faunistique. Au sein des périmètres réglementés, elles sont très peu représentées dans les réserves naturelles et dans les réserves nationales de chasse et de faune sauvage. Par contre, elles sont bien représentées dans les PNR, les zones Ramsar et les zones Natura 2000. Au final, 24 % de la surface totale en roselières est à la fois dans un périmètre ZICO, ZNIEFF de type I et II et Natura 2000.

Carol Fouque & Marc Michas  
ONCFS, CNERA Avifaune migratrice (Birieux)

**Bibliographie**

– Broyer, J. & Curtet, L. 2002. Gestion de l'habitat des oiseaux d'eau en Dombes : pour une prise en considération de l'impact du ragondin (*Myocastor coypus*) sur les roselières. In : Actes du séminaire européen « Gestion et conservation des ceintures de végétation lacustre », Le Bourget-du-Lac, 23-26/X/2002 : 145-156.  
– Curtet, L. 2005. Document d'objectifs Natura 2000 – ZPS de Printegarde, 2004-2009. 126 p. + ann.



**Carte 1 – Répartition de la surface totale en roselières par département**

**Tableau 1 – Les roselières dans les inventaires patrimoniaux et dans les périmètres réglementés**

n°	Roselières comprises dans :	Organisme, date	% surface inventoriée
Autres inventaires patrimoniaux			
1	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	LPO, 1994	80,65
2	ZNIEFF type II	SPN, 1982-1995	75,70
3	ZNIEFF type I	SPN, 1982-1996	59,20
Périmètres réglementés			
4	Réserves Naturelles	Ministère, 1999	1,80
5	Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage	Ministère, 1999	< 0,5
6	Parcs Naturels Régionaux	Ministère, 1999	57,20
7	Convention Internationale de Ramsar	Ministère, 1999	65,50
8	Sites Natura 2000	Ministère, 1999	44,60
Total des n° 1, 2, 3, 8			24,00

– Fouque, C. & Combaz, B. 2004a. Les roselières, un habitat à forte valeur patrimoniale : premier inventaire dans l'Est de la France. Comm. orale in : Actes du colloque « Activités humaines et conservation des roselières pour l'avifaune ». 14-15/XI/03, Vendres-plage (Hérault). 2 p.  
– Fouque, C. & Combaz, B. 2004b. Les roselières, un habitat à forte valeur patrimoniale : premier inventaire dans l'Est de la France. Faune sauvage 262 : 17-24.

– Sinnassamy, J.-M. & Mauchamp, A. 2000. Roselières : gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN (éd.). Fondation EDF, Réserves Naturelles de France et Station Biologique de la Tour du Valat. Cahiers Techniques n° 63. 96 p.  
– PRZHI (Pôle relais zones humides intérieures). 2004. Recueil d'expériences en matière de gestion de roselières. Coll. Expérimenter pour agir n° 13, Série Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers. PNR de France. 134 p. ■